

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi, 16 Décembre 2024, à 19h00 au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
François Binet (03)
Dominik Michaud (05)
Johanne Rheault (06)

Absent: Yvan Proulx (02)
Régis Audet (04)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

122-12-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET 2025**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2025-2026-2027**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

123-12-2024

ADOPTION DU BUDGET 2025

Il est proposé par : Dominik Michaud

Secondé par : Michel Rivard

Et unanimement résolu d'adopter le budget 2025 tel que présenté :

REVENUS

Taxes	778 267 \$
Païement tenant lieu de taxes	41 119 \$
Total des autres revenus	50 000 \$
Transferts	415 178 \$

TOTAL 1 284 564 \$

DÉPENSES

Administration générale	278 829 \$
Sécurité publique	113 724 \$
Voirie municipale	669 432 \$
Hygiène du milieu	119 469 \$
Aménagement & urbanisme	88 310 \$
Développement, Loisirs et culture	82 580 \$
Dette et financement	-67 780 \$

TOTAL 1 284 564 \$

Adoptée

124-12-2024

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2025 - 2026 - 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le programme triennal soit distribué aux résidents de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

125-12-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Johanne Rheault et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 19h09.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.